

Journée CNEPCA- ANPEJ

En partenariat avec la FFCRIAVS et la Section Psychiatrie Légale de l'AFPBN

L'injonction de soins : Regards croisés experts – médecins coordonnateurs



22 octobre 2025

9h30-16h30

Lien d'inscription :

Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon
Métropole

Bâtiment 416—amphithéâtre

Tarif présentiel : 40 euros

Gratuit en présentiel pour les adhérents



Argumentaire :

L'expertise psychiatrique pénale renseigne le magistrat sur la clinique psychiatrique, sur les liens entre troubles psychiatriques et mentaux éventuels et passage à l'acte, sur la dangerosité et sur l'indication d'un projet thérapeutique.

En pré-sentenciel, l'expert doit évaluer le discernement et le contrôle des actes du mis en cause au moment des faits. C'est la question centrale de l'expertise pénale de responsabilité. À ce stade procédural, l'expert doit également se prononcer sur les soins indiqués et en particulier sur l'opportunité, d'un point de vue psychiatrique, d'une injonction de soin dans le cadre d'un suivi socio judiciaire. Ses conclusions sont essentielles puisque seule une réponse affirmative permettra à la juridiction de jugement, en cas de condamnation, de prononcer une injonction de soins. Peut alors s'ensuivre l'enclenchement du dispositif singulier de soins pénalement ordonnés qu'est l'injonction de soins qui prévoit une articulation médico-judiciaire.

En post-sentenciel, l'expert est interrogé sur la pertinence d'un suivi psychiatrique ou médico-psychologique en détention et après la libération, sur la nécessité de sa poursuite ou de sa mise en œuvre, notamment dans le cadre d'une injonction de soins.

Cette modalité de soins pénalement ordonnés appelle une constante réflexion sur plusieurs plans : son indication ne fait pas consensus, le contenu du soin peut poser des questions délicates (lorsqu'il s'agit par exemple d'introduire un traitement freinateur de la libido), la notion de consentement à ces soins qui sont une peine soulève des questions éthiques ; enfin, la réalité de leur mise en œuvre dans une institution psy-chiatrique à la peine mérite d'être examinée.

Au fil du temps, les indications juridiques des injonctions de soins se sont élargies et les pratiques soignantes ont évolué. L'ANPEJ et la CNEPCA se donnent pour objectif de réunir tous les acteurs de l'injonction de soins, afin de discuter de la pratique de ces soins pénalement ordonnés, presque 30 ans après leur entrée dans la loi. À l'occasion de ce colloque, magistrats, psychiatres (experts, traitants et coordonnateurs) et d'autres professionnels du droit, de la probation et de la pratique psychiatrique sont invités à présenter leurs pratiques, à exprimer leurs attentes, à aborder les difficultés rencontrées et à partager les perspectives que recèle de l'injonction de soins.

Lien d'inscription

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-psychiatres-hospitaliers-expert-judiciaires/evenements/journee-anpej-cnepca-regards-croises-sur-l-injonction-de-soins>



Programme préliminaire :

9h-9h30 Accueil des participants

9h30 Ouverture : Dr Laurent Layet, psychiatre, expert près la Cour de Cassation, Président de la CNEPCA et Dr Frédéric Meunier, psychiatre, expert près la Cour d'Appel de Lyon, Président de l'ANPEJ; Représentants de la FFCRIAVS et de la Section Psychiatrie Légale de l'AFPBN

Présentation des associations et retour sur les lois définissant l'injonction de soins

10h Intervention N°1 : quelles sont les attentes du juge qui prononce une injonction de soins ?

Laurence DELHAYE, Première présidente de chambre à la Cour d'Appel de Rennes en charge du service pénal, coordinatrice du service criminel

M. Elliot LOUAN, Responsable d'études et de recherches à l'IERDJ

Modérateur discutant : Dr Manuel Orsat, Psychiatre, Expert près la Cour d'Appel d'Angers

11h Intervention N°2 : experts, médecin coordonnateur : quelles indications des injonctions de soins ?

Dr Walter Albardier, psychiatre, médecin coordonnateur

Dr François Danet, psychiatre, expert, médecin coordonnateur, secrétaire général Compagnie des experts Lyon

Dr Louis Forgeard, pédopsychiatre, expert près la Cour de Cassation

Modérateur discutant : Dr Julien Chakiba, Psychiatre, expert près la Cour d'Appel de Bordeaux

Pause méridienne

14h Intervention n°3 : quelles indications du point de vue des soignants ?

Soins des auteurs majeurs : prises en charge à la plateforme référentielle Auvergne Rhône Alpes, Dr Fabien Droux
Chef de service Santé Mentale et Justice Hôpital de Bassens (73)

Soins des auteurs mineurs : *intervenants en attente*

Modérateur discutant : Mme Estelle BOISSIERES, Juge de l'Application des Peines, Tribunal Judiciaire de Lyon

15h Intervention N°4 : quelles préconisations nationales concernant les injonctions de soins ? retour sur l'Audition Publique mineurs des 19 et 20 juin 2025

Dr Anne-Hélène Moncany, psychiatre, cheffe de pôle de psychiatrie Légale, CH Gérard Marchand, Présidente de la Fédération Française des CRIAVS

M. Adrien Taquet, ancien Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé

Modérateur discutant : Dr Sabine Mouchet, Psychiatre, Expert près la Cour d'Appel de Lyon, médecin Coordonnateur